



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 20/21

Objet

Renouvellement de la candidature au titre du réseau des « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » 2020-2026

Secrétaire de séance

Rapporteur :

Nathalie JEANNET

Le réseau « Villes et intercommunalités Amies des Enfants a vu le jour en 2002, dans le cadre d'un partenariat entre l'association des maires de France et l'UNICEF.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole ont adhéré à ce réseau en 2014.

En étant membres du réseau « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants », l'Agglomération et la Ville de Dole signent une convention de partenariat avec l'UNICEF.

Cette convention marque l'engagement des collectivités au service des enfants et des jeunes, et de l'éducation à la citoyenneté.

Les collectivités amies des Enfants s'attachent à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local. Ainsi, il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les actions mises en œuvre et les budgets des collectivités.

Il convient de renouveler la candidature avec la Ville de Dole au titre de « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » pour le mandat en cours, de 2020 à 2026.

Si la candidature est retenue, la Communauté d'Agglomération s'engage à la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'UNICEF et participera financièrement à hauteur de 200€ par an, comme dans le précédent partenariat.

Conseil Communautaire
11 février 2021
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 83

Date de la convocation : 04 février 2021

Date de publication : 19 février 2021

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigny, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M. Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Germond à J.B. Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet, E. Pauvret à M.R. Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

Délégué absent non suppléé et non représenté :

P. Jacquot.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20210211-2021-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

La convention de partenariat repose sur les principes suivants :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité,
- permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeune de son territoire,
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

Ainsi,

Vu l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au réseau « Intercommunalités Amies des Enfants », pour la période 2014-2020,

Vu le dossier de candidature élaboré pour la période 2020-2026,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF au sein du réseau « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la demande de candidature de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre « Intercommunalités Amies des Enfants »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir.

Fait à Dole,
Le 11 février 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Educatives / Direction de l'Enfance Jeunesse
- Trésorerie Municipale du Grand Dole